VALORISER LES CHEMINS ET LES SENTIERS QUI FONT DECOUVRIR LA NATURE	Fiche n°1.6 Priorité : lot 1, 2 et 3 Fiche initiale

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à définir et à créer des parcours de promenade permettant de découvrir les espaces naturels de la commune. Il doit également permettre une valorisation biologique de ces sentiers et chemins. Les itinéraires de découverte du petit patrimoine populaire, réalisés dans le cadre de la fiche n°1.5, pourront être associés aux itinéraires de découverte des espaces naturels de la commune. La réflexion s'appuiera sur les réalisations du groupe de travail « sentiers » qui vient d'être mis en œuvre ainsi que sur l'expérience des bénévoles du PCDN.

Enfin, la commune de Les Bons Villers ne pouvant assumer la réalisation immédiate de tous ces chemins et sentiers, il a été décidé de les répartir dans différents lots. La programmation des itinéraires de découverte de la nature est présentée dans cette fiche projet.

Description des actions proposées

a. Inventaire des chemins et sentiers et analyse des besoins

Avec l'aide de bénévoles et sur proposition de la CLDR, plusieurs itinéraires de découvertes de la nature ont été proposés. Ces derniers ont été répartis en deux catégories : les itinéraires situés entre Frasnes et Rêves et ceux situés entre Mellet et Villers-Perwin. L'auteur de projet désigné pour la réalisation de cette fiche projet devra s'appuyer sur le tracé de ces deux parcours. À terme, les boucles pourront être reliées entre elles et jusqu'aux centres des villages en privilégiant les venelles et les sentiers.

Une analyse des besoins en termes d'aménagement et de restauration des cheminements devra être menée lorsque cette fiche projet sera mise en œuvre (état des sentiers et chemins, type de revêtement et d'aménagement souhaité, etc.).

À noter que les besoins en termes d'accessibilité ont été formulés lors d'un groupe de travail et d'une réunion de la CLDR. Il en est ressorti que l'aménagement des chemins et des sentiers ne devait pas être trop lourd et conserver un aspect « naturel » pour s'intégrer au mieux dans l'environnement et le paysage. En outre, l'accessibilité aux PMR et aux poussettes n'est pas systématiquement recherchée ; un comparatif coût/caractère réaliste aidera à la décision.

b. Actions de restauration des chemins et sentiers dégradés, disparus et fermés

Une fois l'analyse des besoins réalisés, la restauration des sentiers et des chemins pourra commencer. Celle-ci prendra en compte les besoins et le contexte topographique :

- Le type de revêtement et d'accessibilité souhaités (débroussaillage, caillebotis, empierrement, patelage…)
- Les équipements et le mobilier pour aménager des aires de repos : des bancs et des poubelles surtout mais aussi l'éclairage, des barrières de sécurité, des mains courantes ou des escaliers …
- Le balisage et la signalisation directionnelle : les panneaux seront placés aux entrées des sentiers pour signaler leur localisation et leur niveau d'accessibilité (VTT/vélo de route, adapté PMR, piéton uniquement…). Quelques panneaux donneront les directions principales au niveau des points nœuds (intersections).

Remarque : une estimation financière globale sera tout de même réalisée dans cette fiche projet afin de donner une représentation relative du coût du projet.

c. Valorisation touristique

Les sentiers et chemins restaurés ou revalorisés pourront être intégrés à des itinéraires de randonnées existants ou en cours de création comme ceux projetés par le GAL des 4 Bras. Des panneaux didactiques incorporant la technique des QR-Code valoriseront les découvertes qui jalonnent les itinéraires. Certains itinéraires pourront être créés et pourront faire l'objet d'une mise en valeur touristique en même temps ou de la même manière que pour les itinéraires de découverte envisagés dans le cadre de la fiche projet n°5 « Réhabiliter le petit patrimoine populaire » (numérisation cartographique, réalisation de dépliants, site internet …).

d. Actions ciblées de revalorisation biologique

Des actions de revalorisation biologique seront entreprises sur les chemins et sentiers sélectionnés. Elles consisteront par exemple à :

- Planter de nouvelles haies (de taille basse à proximité de champs ouverts ou haute à proximité de prairie et de boisement), de petites surfaces boisées, des alignements d'arbres, recréer des milieux d'accueil de la faune et la flore (saules têtards, vergers)
- Implanter des nichoirs à insectes ou à chiroptères
- Créer des mares lorsque cela est possible

Ces actions seront de préférences réalisées sur les propriétés communales se juxtaposant aux chemins et sentiers sélectionnés.

Description du site et de son état actuel

Un premier inventaire a d'ores et déjà été réalisé lors de différents groupes de travail rassemblant les acteurs du PCDR (FRW, membres de la CLDR, commune, bureau d'études, membres du PCDN). Cet inventaire a mis en évidence les itinéraires de découvertes de la nature souhaités et les attentes des habitants vis-à-vis de cette fiche projet (ces itinéraires et ces attentes ont par ailleurs été mentionnés précédemment). L'auteur de projet pourra s'appuyer sur ce premier travail dans le cadre de la réalisation de cette fiche projet.

D'autres remarques ont été formulées lors des groupes de travail et en particulier :

- Une boucle circulant autour du Périmètre d'Intérêt Paysager et située au Sud de Mellet (entre la rue des Prés et la rue des Prés de Saint-Jean) est intéressante. Il n'est pas nécessaire de systématiquement vouloir traverser les zones naturelles (tourner autour peut être suffisant). Cette boucle permettrait une liaison vers Wayaux.

- Les sentiers au Nord de Villers-Perwin sont la porte d'entrée vers les aires de randonnées de Villers-la-Ville. Il faudrait faire en sorte que ces sentiers soient correctement balisés (en lien avec GAL) et surtout qu'ils restent ouverts. Le cas du chemin de la Hutte a été mis en évidence car il manque 300 m sur la commune de Villers-la-Ville pour finaliser une boucle qui au départ (et par erreur) traversait un site privé. Cette boucle a été condamnée par des panneaux dans l'attente de l'aménagement de ces 300 mètres, le long de la propriété privée.

Programmation en lot des itinéraires de découverte de la nature

Après avoir effectué un premier travail de localisation et de cartographie des chemins et des sentiers qui font découvrir la nature, une programmation des itinéraires de randonnées a été réalisée. Ceci afin de permettre à la commune de réaliser progressivement l'amélioration ou la création des chemins et sentiers sélectionnés.

Les tableaux suivants reprennent les longueurs des itinéraires souhaités en fonction de leur situation et de leur programmation en lot :

SENTIERS ET CHEMINS EN LOT 1	
Types de sentiers	**Longueur**
À créer	À Mellet et Villers-Perwin : **1,839 km**
À conforter	À Mellet : **5,567 km**

SENTIERS ET CHEMINS EN LOT 2	
Types de sentiers	**Longueur**
À créer	À Mellet : **257 m** – À Frasnes et Rèves : **3,186 km**
À conforter	À Mellet : **2,750 km** – À Frasnes et Rèves : **6,997** km

SENTIERS ET CHEMINS EN LOT 3	
Types de sentiers	**Longueur**
À créer	À Mellet : **1619 km** – À Frasnes : **738 m**
À conforter	À Mellet : **2,834 km**

Localisation des itinéraires de découvertes de la nature souhaités à l'échelle de la commune

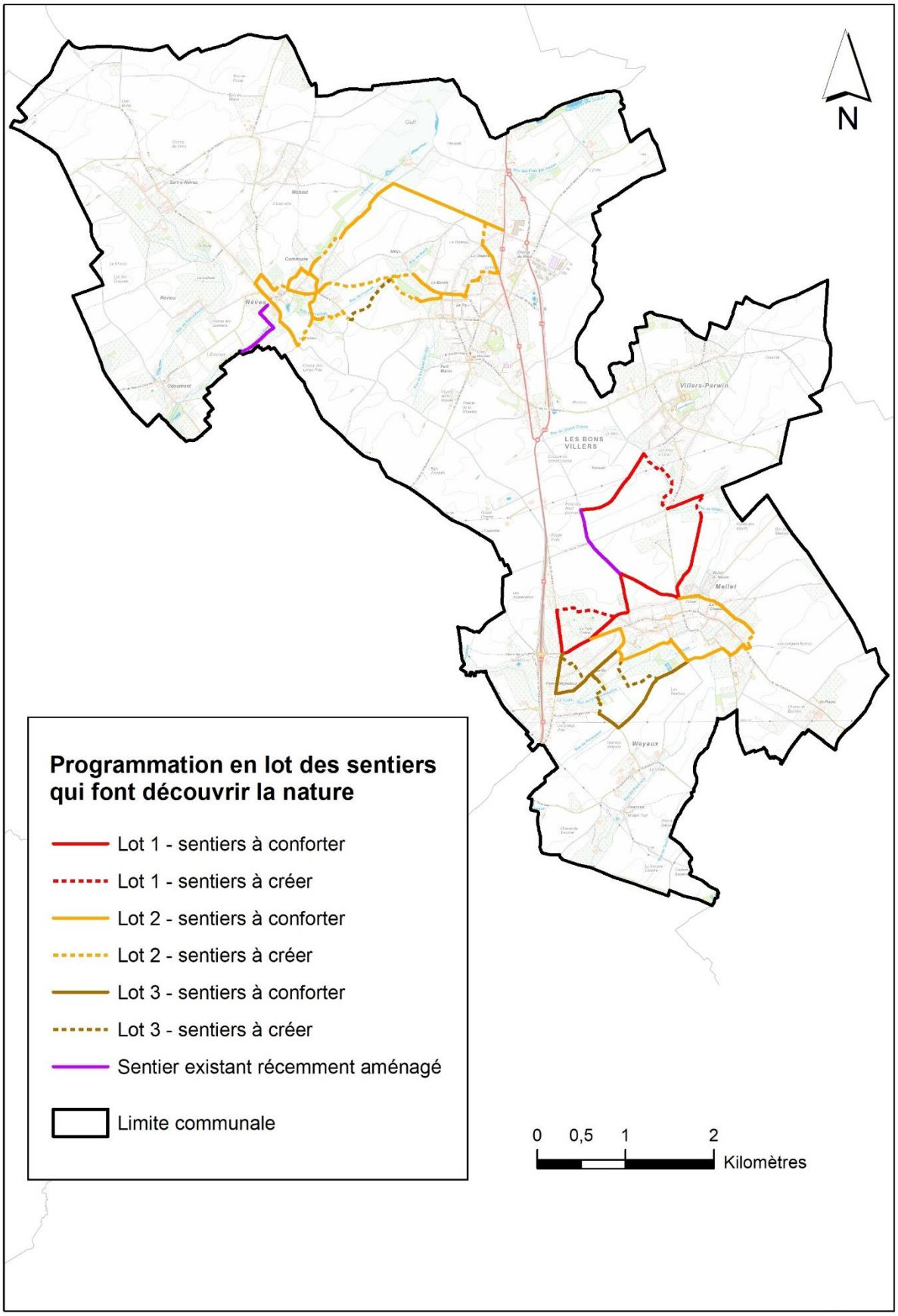

Itinéraires de découvertes de la nature entre Frasnes et Rèves

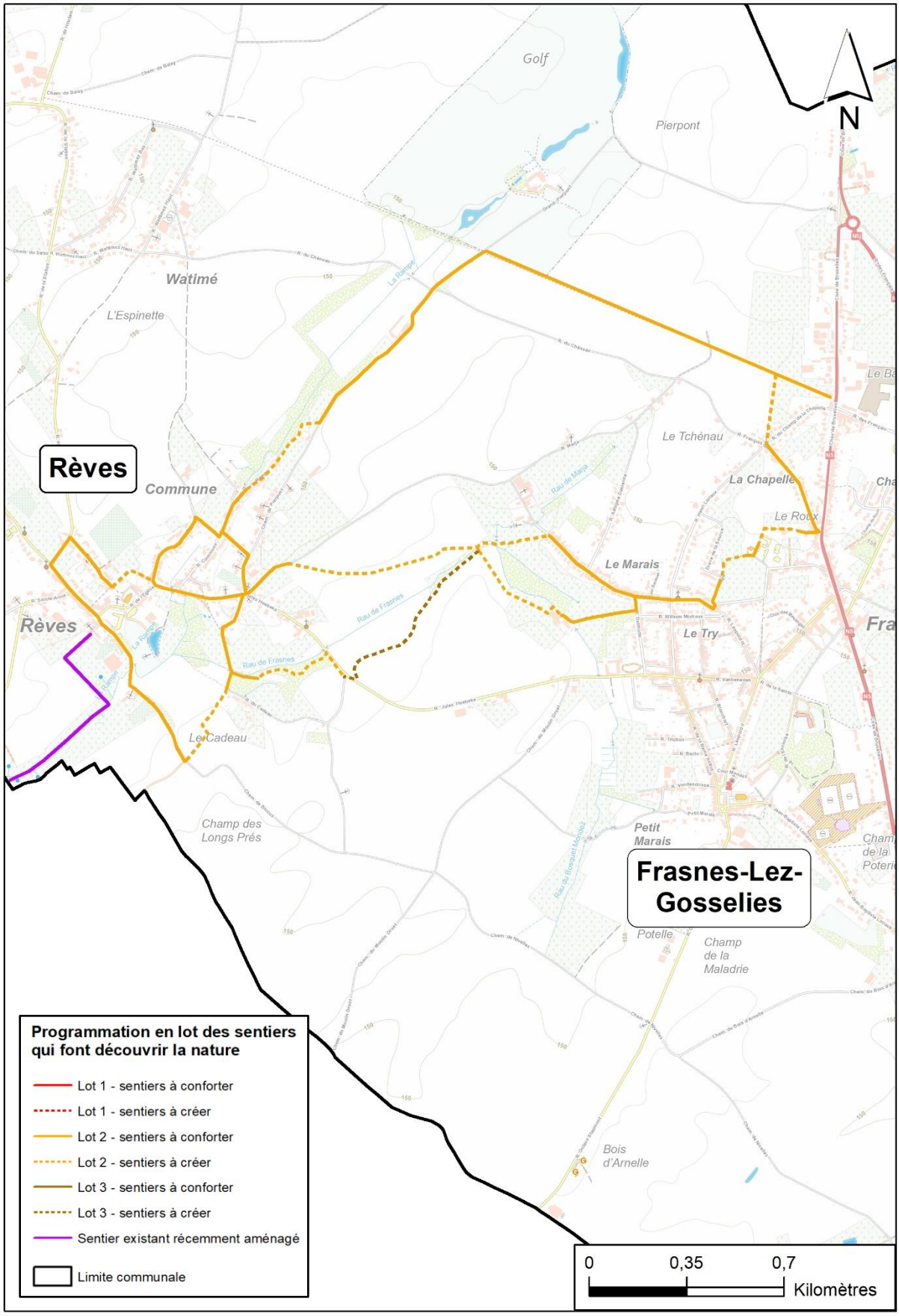

Itinéraires de découvertes de la nature entre Villers-Perwin et Mellet

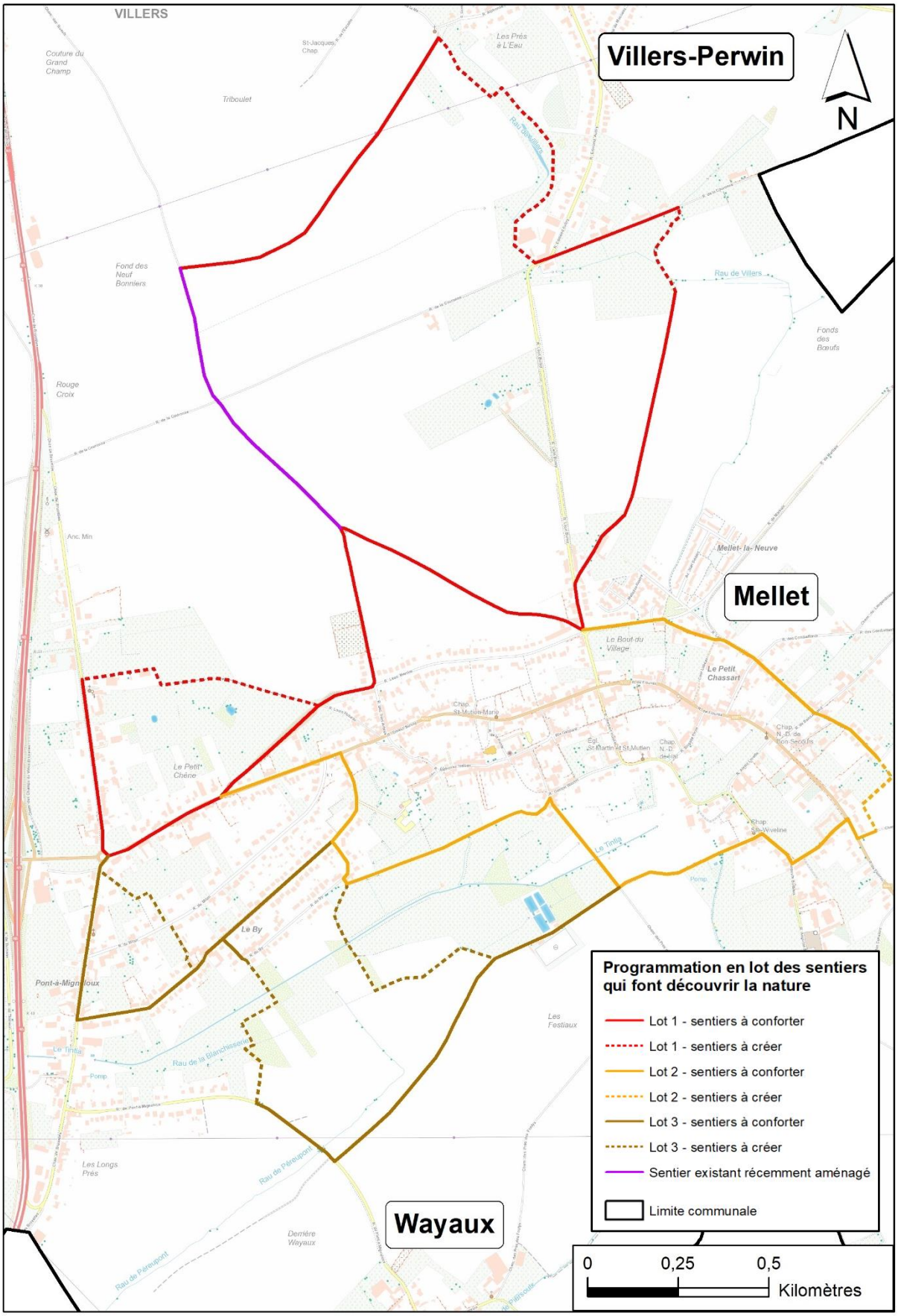

2. Justification du projet

Le projet répond à un besoin des habitants d'améliorer leur cadre de vie en faisant partager et découvrir le patrimoine naturel et paysager de la commune. Il s'inscrit dans une volonté de se réapproprier les espaces naturels de la commune et de développer la mobilité douce entre les différents villages. L'objectif est aussi de renforcer la cohésion sociale de l'ensemble de la population en créant des espaces de rencontre.

Le projet ne remet pas en cause le caractère rural de la commune. Au contraire, il propose d'améliorer le réseau de chemins et de sentiers existants et d'intégrer au mieux les nouveaux cheminements à leur environnement paysager. Pour se faire, des actions de revalorisation biologiques permettront d'améliorer la qualité paysagère et biologique des cheminements nouvellement créés.

Enfin, le projet interagira avec d'autres fiches projets comme :

- 1.7 « Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique »
- 1.5 « Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine du territoire »
- 3.3 « Développer un hébergement touristique adapté au profil de la commune et des parcours thématiques permettant de découvrir le territoire »
- 3.6 « Sécuriser les abords des lieux fréquentés »
- 3.7 « Poursuivre la réalisation de liaisons lentes »

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à deux axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles :** le projet améliore la qualité paysagère et biologique du réseau de chemins et de sentiers pédestres de Les Bons Villers. Il permettra aux habitants de découvrir et de profiter des espaces naturels de la commune.
  Défi en lien :
  - ✓ Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social :** en créant des espaces de rencontre le projet doit réduire l'isolement des personnes, encourager les habitants à tisser du lien social et à développer des activités et des évènements fédérateurs. Le site pourra également devenir un lieu de rendez-vous pour les différents acteurs de la commune (écoles, associations…) et pourra servir à la réalisation d'évènements ou d'activités à partager entre tous les habitants.

Défi en lien :

- ✓ Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture :** le projet permet d'améliorer l'attractivité et l'efficacité du réseaux de chemins et sentiers pédestres de la commune. Il encourage l'utilisation de mode de déplacements doux.

  Défi en lien :

  - ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra- et inter-village)
  - ✓ Sensibiliser, éduquer et promouvoir des modes de déplacement alternatifs

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer la mobilité douce	+	+	
Valoriser et préserver les espaces naturels	+	+	
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection du patrimoine naturel	+	+	
Améliorer le cadre de vie	+	+	
Développer un tourisme durable		+	+

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**6210 Commune de les Bons Villers** **Province du Hainaut - Communauté française - Région wallonne**
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Le projet s'intègre dans le réseau de chemins et de sentiers pédestres existants. Il vient même le compléter. **Intégration architecturale et paysagère** Le projet est cohérent avec le caractère « rural » du site et ne porte pas atteinte à l'environnement paysager.
Cadre légal	• Trois zones d'affectation et un PIP désignés au plan de secteur : - Une partie de la zone de projet se situe dans un périmètre de protection d'intérêt paysager - Une zone de services publics et équipements communautaires - Une zone de parc - Une zone d'habitat • Un schéma de développement communal S'agissant des sentiers nouvellement créés la commune pourra faire valoir la **présence de sentiers et chemins vicinaux**. Par ailleurs, la plupart des sentiers à créer se situent sur des propriétés communales. En revanche, elle devra trouver des solutions pour d'autres situations comme : - Trouver un accord avec les exploitants agricoles sur les propriétés communales - Acquérir des parcelles privées si cela s'avère nécessaire
Statut de propriété	**Propriétés communales et privées**
Périmètre d'intervention	**Voir cartes précédentes**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la commune de Les Bons Villers. Les parties prenantes sont l'asbl Pays des 4 Bras, la conseillère en mobilité, le groupe de travail sentiers, l'éco-conseillère, le groupe PCDN, la CCATM et la CLDR. Une absl en environnement (Faune et Biotope, Natagriwal, Natagora…) pourra également être partie prenante du projet.

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- L'inventaire des sentiers et des chemins à conforter ou à créer est en cours de réalisation

- État du dossier

- L'inventaire des sentiers et des chemins à conforter ou à créer est en cours de réalisation

- Programme des travaux

Ne pas réaliser les travaux en période de nidification et de floraison (mars à août).

Phasage des travaux

Phase 1 : obtenir les autorisations nécessaires et acquérir les parcelles si besoin

Phase 2 : demande de permis et ouverture de marchés publics

Phase 3 : désignation d'un auteur de projet

Phase 4 : adjudication des travaux en lot (boucle Nord, boucle Sud)

- Démarches administratives à réaliser

  1. Autorisations et acquisitions de parcelles
  2. Demande de permis
  3. Désigner un auteur de projet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Surveillance du site
- Horaire d'ouverture et de fermeture

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	**Quantité**	**Montant**	**Sources de financement**
Améliorations des chemins et sentiers existants (à définir en fonction des besoins)	5,567 km	111.340 €	DGO3 - Espaces verts (65%) DGO3 - Développement Rural (80%) DGO3 - PCDN (5.000 €/an) DGO3 - Semaine de l'Arbre
Création de nouveaux sentiers (à définir en fonction des besoins, de l'accessibilité souhaitée et du contexte topographique)	1,839 km	132.000 – 242.748 €	
Mobilier urbain pour aménager de petites aires de repos	6 x bancs 2 x tables de pique-niques 2 x poubelles	3.000 € 1.800 € 140 €	
Valorisation touristique Mise en valeur touristique (cartographie des itinéraires de découverte, mise en forme) Balisages Panneaux informatifs*	1 23 4	15 000 - 30 000 € 460 € 2.500 €	
Actions localisées de revalorisation biologique Haies libres Ripisylve Prairies fleuries Nichoirs à insectes et à chiroptères	70 m 95 m 5 000 m² 6	1.400 € 3.000 € 35.000 € 300 €	
Coût des travaux main d'œuvre comprise et HTVA		305.940 - 431.688 €	-
Frais accessoires (honoraires divers, acquisition…)		30.594 – 43.168 €	-
COÛTS TOTAUX TOUT FRAIS COMPRIS (TVA 21%)		**407.206 € - 574.575 €**	**-**

Projet rémunérateur oui ☐ non ■

Remarque : l'estimation financière ne prend pas en compte le coût éventuel de l'acquisition foncière

* L'étude de conception des panneaux informatifs de découvertes de la nature et du paysage est intégrée dans la fiche projet 1.7 « Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique ».

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre …)
Contrôle des services techniques de la commune	Etat de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	Etat de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement et la réalisation des travaux	2 actions minimums (avant ou pendant et après travaux	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos, dépliants, plaquette de communication
Nombre de kilomètres de sentiers améliorés, valorisés ou créé	Mètres ou kilomètres	Services travaux, conseillère en mobilité Eco-conseillère

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre …)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre d'activités organisées faisant découvrir les sentiers	2 activités minimums/an	Communication sur le site internet de la commune

Annexes

Annexe 1 : plan de situation

Voir cartes précédentes

Annexe 2 : dossier photographique et état des lieux pour l'itinéraire du lot 1

Panneau directionnel pour itinéraires pédestre à Mellet

Panneau directionnel pour itinéraires pédestre à Mellet

Sentier en béton existant faisant partie de l'itinéraire de découverte de la nature phasé en lot 1 (Chemin de l'Escavée)

Sentier en béton existant faisant partie de l'itinéraire de découverte de la nature phasé en lot 1 (Chemin de Bruart)

Sentier à créer le long d'un petit cours d'eau faisant partie de l'itinéraire de découverte de la nature phasé en lot 1 (entre la fin du chemin de Bruart et la rue de la Couronne) – Photo prise côté chemin de Bruart

Sentier à créer le long d'un petit cours d'eau faisant partie de l'itinéraire de découverte de la nature phasé en lot 1 (entre la fin du chemin de Bruart et la rue de la Couronne) – Photo prise côté rue de la Couronne